

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DES HAUTES ALPES**

**16 rue Carnot  
BP 6**

**05001 GAP CEDEX**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

---

**Jean Michel DOUILLARD**

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique*

---

Mesdames, Messieurs,

## **OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d' Industrie à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux Membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Président nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Présidence d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Commerce ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

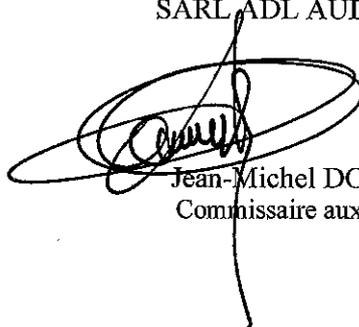
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Commerce et d' Industrie à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Haute-Goulaine  
Le 6 mai 2022

SARL ADL AUDIT CONSEIL



Jean-Michel DOUILLARD  
Commissaire aux comptes

**COMPTES ANNUELS**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF	Exercice 2021			2020
	Brut	Amort et Provisions	Net	Net (N-1)
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	140 935	128 999	11 936	-
Fonds commercial (1)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	6 633 795	3 930 480	2 703 315	2 928 161
Inst tech. matériel & outillage industriel	-	-	-	-
Autres	2 487 862	2 162 622	325 239	257 014
Immobilisations corporelles en cours	33 972	-	33 972	4 464
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations financières (2) :				
Participations	39 123	25 606	13 517	13 655
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	3 291	-	3 291	3 291
Prêts	-	-	-	-
Prêts et avances interservices accordés	-	-	-	-
Autres	744	-	744	744
<b>TOTAL I</b>	<b>9 339 722</b>	<b>6 247 707</b>	<b>3 092 015</b>	<b>3 207 329</b>
Stocks et en cours :				
Matières premières & autres appros	-	-	-	-
En-cours de production (biens & services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires & finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés	220 381	453	219 928	476 161
Autres	287 625	-	287 625	195 208
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	2 790 492	-	2 790 492	2 492 642
Charges constatées d'avance (3)	4 946	-	4 946	39 546
<b>TOTAL II</b>	<b>3 303 444</b>	<b>453</b>	<b>3 302 991</b>	<b>3 203 557</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>12 643 166</b>	<b>6 248 161</b>	<b>6 395 005</b>	<b>6 410 886</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler le cas échéant entre biens & serv				
(b) Créances résultant ventes ou prestations serv				

**ADL Audit Conseil**

Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054

11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINÉ  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

SITUATION PATRIMONIALE

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Apports	2 754 341	2 754 341
Ecart de réévaluation(a)		
Réserves :		
Réserves réglementaires		
Autres	350 000	350 000
Report à nouveau(b)	1 197 365	819 596
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)(c)	337 177	377 770
Subventions d'investissement	23 011	34 199
Provisions réglementées		-
<b>TOTAL I</b>	<b>4 661 895</b>	<b>4 335 905</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Droits du concédant	-	-
<b>TOTAL I bis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION</b>		
Fonds issus vers employeurs effort de construction		
Fonds sous forme de subvention	-	-
Fonds sous forme de prêts	-	-
Fonds en vue de sousc titres	-	-
<b>TOTAL I ter</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	525 717	769 357
Provisions pour charges	521 816	572 944
<b>TOTAL II</b>	<b>1 047 533</b>	<b>1 342 300</b>
<b>DETTES (1)(e)</b>		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts dettes auprès des étabs de crédit (2)	-	1 570
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Prêts et avances interservices reçus	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 856	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés(d)	226 333	337 836
Dettes fiscales et sociales	20 551	7 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 476	-
Autres dettes	368 648	340 199
Produits constatés d'avance	25 713	49 042
<b>TOTAL III</b>	<b>685 577</b>	<b>732 681</b>
Ecart de conversion passif (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+Ibis+Iter+II+III+IV)</b>	<b>6 395 005</b>	<b>6 410 886</b>
(a) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2)Dont concours banc courants soldes crédit bqe	-	24
(a)Détailler conformément réglementation vigueur (b) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte report. (c) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte (d) dettes sur achats ou prestation de service (e) Excp appli(1), avance & acompte reçu cde cours (f) Autres que 16883, 16884		
NB :les comptes 426, 443C, 451C et 458C peuvent aussi être rattachés au poste Autres dettes" si leur nature véritable " le justifie		

**ADL Audit Conseil**

Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054

11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAIN

Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Budget exécuté Année N-1 (A) 2020	Budget voté Année N (B) 2021	Budget exécuté Année N (C) 2021	Différence (D) = (C) - (B)
<b>Charges d'exploitation</b>				
Parts contributives	-	-	-	-
Reversements (A)	-	-	-	-
Achats de marchandises	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Achats de matières premières & autres	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Autres achats & charges externes	2 632 706	2 960 980	3 292 394	331 414
Impôts, taxes & versements assimilés	89 121	102 550	60 769	41 781
Salaires & traitements	-	-	-	-
Charges sociales	4 561	-	-	-
Dotations aux amortissements & provisions				
Sur immos :dotation aux amortissements	296 732	319 800	310 967	8 833
Sur immobilisations :dotation aux provisions	80 000	-	-	-
Sur actif circulant : dotation aux provisions	2 416	-	378	378
Pour risques & charges : dotation provisions	934 816	-	524 892	524 892
Autres charges	44 531	132 400	100 879	31 521
Contributions versées aux services	-	-	-	-
<b>SOUS- TOTAL B</b>	<b>4 084 883</b>	<b>3 515 730</b>	<b>4 290 279</b>	<b>774 549</b>
<b>TOTAL (A+B) = I</b>	<b>4 084 883</b>	<b>3 515 730</b>	<b>4 290 279</b>	<b>774 549</b>
Q/parts de résultat sur opér. faites en commun (II)	-	-	-	-
<b>Charges financières :</b>				
Dotations aux amortissements & provisions	25 468	-	25 606	25 606
Intérêts & charges assimilées	241	-	-	-
Différence négative de change	-	-	-	-
Charges nettes s/cession de valeurs mobilières de plac.	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>25 709</b>	<b>-</b>	<b>25 606</b>	<b>25 606</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>				
Sur opérations de gestion	61 853	-	-	-
Sur opérations en capital	-	-	-	-
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>61 853</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (V)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 846</b>	<b>17 846</b>
<b>Total des charges (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 172 445</b>	<b>3 515 730</b>	<b>4 333 732</b>	<b>818 002</b>
Solde créditeur - bénéfice	377 770	280 222	337 177	56 955
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 550 214</b>	<b>3 795 952</b>	<b>4 670 909</b>	<b>874 956</b>

**ADL Audit Conseil**

Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054

11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINNE  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES**

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>PRODUITS</b>	<b>Budget exécuté Année N-1 (A) 2020</b>	<b>Budget voté Année N (B) 2021</b>	<b>Budget exécuté Année N (C) 2021</b>	<b>Différence (D) = (C) - (B)</b>
<b>Produits d'exploitation</b>				
<b>TFC reçue</b>	1 938 801	1 680 000	1 695 110	15 110
Ventes de marchandises	27 389	-	3 446	3 446
Production vendue (biens & services)(a)	1 000 017	1 711 535	843 316	868 219
<b>Sous-total (B)- Montant net du chiffre d'affaires(b) dont à l'exportation :</b>	<b>1 027 406</b>	<b>1 711 535</b>	<b>846 762</b>	<b>864 773</b>
Production stockée(c)	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Ressources origine publique & subv exploit.	542 954	53 000	860 599	807 599
Reprises s/provisions(& amort.)	738 093	-	822 000	822 000
Transfert de charges	32 825	-	20 562	20 562
Autres produits	224 684	310 189	355 926	45 737
Contributions reçues des autres services	-	-	-	-
<b>Sous-total (C)</b>	<b>1 538 556</b>	<b>363 189</b>	<b>2 059 087</b>	<b>1 695 898</b>
<b>TOTAL (A+B+C) = I</b>	<b>4 504 763</b>	<b>3 754 724</b>	<b>4 600 959</b>	<b>846 235</b>
Q/parts de résultat sur opér.faites en commun(II)	-	-	-	-
<b>Produits financiers</b>				
de participation (2)	315	-	198	198
autres val.mobilières & créances de l'actif immob(2)	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés(2)	8 606	5 250	8 388	3 138
Reprises sur provisions	25 322	-	25 468	25 468
Transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets de cessions valeurs mob.de placement	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>34 244</b>	<b>5 250</b>	<b>34 055</b>	<b>28 804</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	-	-	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	-	-	-	-
Quote-part subv d'invest virées au résultat *	11 208	35 978	11 187	24 791
Autres produits exceptionnels *	-	-	22 209	-
Sur opérations en capital	-	-	2 500	2 500
Reprises sur provisions	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>11 208</b>	<b>35 978</b>	<b>35 896</b>	<b>22 291</b>
<b>Total des produits (I+II+III+IV)</b>	<b>4 550 214</b>	<b>3 795 952</b>	<b>4 670 909</b>	<b>852 748</b>
RESULTAT - Perte	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 550 214</b>	<b>3 795 952</b>	<b>4 670 909</b>	<b>852 747</b>
* anciennement groupés sous Opérations en capital (775+777+778)	11 187	-	11 187	11 187

**ADL Audit Conseil**

**Commissaire aux Comptes**

SARL au Capital de 76.000 €

RCS Nantes B 440 539 054

11, rue de la Chapelle St Martin

44115 HAUTE-GOULAINÉ

Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31

adlauditconseil@orange.fr

**ANNEXE**

## A - FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de la Chambre de Commerce et d'Industrie correspond à l'agrégation des bilans de chacun des services dont les activités sont très différentes :

Service Général qui regroupe comme les années précédentes les activités de conseil et d'appui aux entreprises, soutien aux entités du tourisme, collecte de la taxe d'apprentissage.

Service formation qui regroupe l'enseignement, formation continue et apprentissage (anciennement appelé CRET)

Au cours de l'exercice 2021, sont intervenus divers faits ayant une incidence sur les comptes :

- **Actualisation des engagements en matière :**
  - **d'indemnité de départ en retraite**
  - **d'allocations d'ancienneté**
  - **compte épargne temps**
  - **congés payés**
  - **risque chômage (suite à 8 suppressions de postes)**
- **Actualisation des provisions pour risques et charges**
- **Suppression de deux postes au service Comptabilité-Finance**
- **Provision pour suppression de poste (#1)**

## B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont tenus conformément à la circulaire ministériel n° 1111 du 31 mars 1992, portant réforme du plan comptable des C.C.I, adapté aux règles du plan comptable 1982.

Les conventions suivantes ont été observées dans le respect des principes de :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles et Amortissements

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées suivantes :

	Nombre d'années
. Terrains	Non amortissable
. Aménagements de terrains	10 ans
Constructions :	

. Bâtiments neufs ou anciens	20 à 25 ans
. Installations et agencements	10 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Autres :	
. Véhicules de transport	2 à 5 ans
. Mobilier de bureau	4 à 10 ans
. Matériel informatique	3 à 5 ans
. Logiciels	3 à 5 ans
. Divers	1 à 10 ans

## 2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements font l'objet d'une reprise annuelle neutralisant l'incidence sur le résultat de la quote-part d'amortissement correspondant à la fraction des biens financés par ces subventions.

## C – COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### C1 Provisions pour engagements sociaux :

Les engagements sociaux de la CCI concernent plusieurs charges futures : les indemnités de départ en retraite (IDR) appelées aussi allocations de fin de carrière (AFC), les agents en CFA et les allocations d'ancienneté.

#### C1.2 – Allocations d'ancienneté

Conformément à l'évolution de la doctrine comptable, les allocations d'ancienneté doivent être provisionnées pour couvrir les droits acquis au 31.12.2021 par les agents en activité à cette date. La CCI au 31/12/2021 a valorisé le montant des allocations à verser à chaque collaborateur présent au 31/12/2021 à savoir : 27 334 € pour le Service Général et 15 710 € pour le Service Formation.

#### C1.3- Indemnités de départ à la retraite

Selon le principe de la meilleure information financière, les droits acquis par les agents au titre des allocations de fin de carrière ont été évalués par la CCIR au travers d'un actuair au 31/12/2021 et ont fait l'objet d'une provision de 104 599 € pour le Service Général et à 51 532 € pour le Service Formation.

Ces deux évaluations Allocation d'ancienneté et indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'une évaluation par un actuair.

#### C1-4- CFA/CAPA

Aucune provision relative aux engagements concernant les personnes allant quitter la CCI en CFA (Congé de Fin d'Activité) ou en CAPA (Cessation d'Activité Professionnelle Anticipée) n'a été constatée au 31/12/2021. Il s'agit des montants dus par la CCI aux personnes concernées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la date effective de leur départ à la retraite conformément à l'article 4 ET ANNEXE 54-1 du statut du personnel administratif des CCI.

## **CI-5 ACTUALISATION DE LA COMPTABILISATION DES CHARGES LIEES AU CONGES PAYES ET COMPTES EPARGNE TEMPS**

La nouvelle valorisation de la dette a été établie en rapportant le nombre de jours acquis et non pris à la rémunération des agents connue à la date d'évaluation de la dette.

La valorisation de la dette a été établie en rapportant le nombre de jours portés en compte et non pris à la rémunération des agents connue à la date d'évaluation de la dette.

Toutes ces charges IFC - IDA - CP et CET ont été comptabilisées au compte 6214 CCIR, s'agissant d'une dette envers celle-ci.

Le montant ainsi constaté s'est élevé à 182 413 € pour le Service Général et à 88 087 € pour le Service Formation.

## **CI-7 COMPTABILISATION DES CHARGES LIEES AU RISQUE CHOMAGE**

Les conditions de l'assurance chômage des collaborateurs des CCI ont changé à compter du 1er janvier 2019.

En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents. Ces dispositions ont pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- o D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance

- o D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par

Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assurera pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fond de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptables mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

Afin de prendre en compte ce risque, il a été constitué une provision de 246 423 € correspondant aux indemnités chômage et cotisations de retraite, dont 202 665 € pour le personnel du Service Générale et 43 758 € pour le personnel du service Formation.

Par ailleurs, L'article 52 de la loi « PACTE » a modifié l'article L 5424-5-1 du code du travail qui permet dorénavant aux CCI, si elles le souhaitent, d'adhérer de manière irrévocable à l'assurance chômage. Ainsi, la CCIR a signé une convention d'adhésion irrévocable avec Pôle Emploi qui prend effet au 1er avril 2020.

En contrepartie de cette adhésion, la CCI via la CCIR s'acquitte :

- de la cotisation chômage 4,05% des salaires bruts limités à quatre plafonds de la Sécurité Sociale,
- de la contribution spécifique de 0,2% sur la même base que ci-dessus pendant 24 mois.

## C1-8 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La TFC attribuée par la CCIR pour l'année 2015 s'élevait à 2 000 010 €. Sur cette somme, 218 611 € n'ont pas été versés par l'Etat suite au non-paiement par les CCIT de PACA, du prélèvement sur les fonds de roulement enregistré sur l'exercice 2014. En 2015, seulement 38 800 € ont été perçus par la CCIT des Hautes-Alpes, faisant ressortir un solde à percevoir de 179 811 €. Le risque de non recouvrement de cette somme a donc été comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2015 par le biais d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 179 811 €. Courant 2016, 87 095 € ont été à nouveau perçus sur les 179 811 € restant à percevoir, portant le solde restant dû à 131 516 €. Courant 2017, un nouveau versement de 54 867 € est intervenu, la provision a donc été ajustée, pour s'établir à 76 649 €. En 2018, un versement de 38 024 € est à nouveau intervenu, la provision a donc été ajustée pour s'établir à 38 625 €. Sur l'année 2019 un versement de 16 953 € a été reçu le 25/10/2019 portant la provision à 21 672 €.

Sur l'année 2020, un dernier versement a été reçu pour solder la créance.

## C1-9 COMPTABILISATION D'UNE PROVISION POUR SUPPRESSION DE POSTES

A la suite de la décision de l'AG de la CCIR du 5 novembre 2020 de supprimer trois postes. En 2021 deux collaborateurs ont été licenciés par la CCI Hautes-Alpes. La troisième personne qui était en disponibilité pour 3 ans, a demandé sa réintégration fin 2021 ce qui a entraîné une provision des indemnités pour suppression de poste d'un montant de 79 294 €.

## C1-10 PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS

La provision pour grosses réparations s'élève à 322 641 € dont :

- Service Général : 277 186 €
- Formation : 45 455 €

Une reprise de provision d'un montant de 58 612€ a eu lieu en 2021.

## C1-11 CRISE SANITAIRE

A date, la CCI des Hautes Alpes n'a pas identifié d'incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation en lien avec cette crise sanitaire, et a adapté les mesures nécessaires pour poursuivre ses activités via un maintien d'activité pour certains salariés et le recours au télétravail.

### Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	127 201	-	13 734
Immobilisation encours	4 464	4 464	33 972
<b>TOTAL</b>	<b>131 665</b>	<b>4 464</b>	<b>47 706</b>
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	6 633 795	-	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	214 232	-	20 393
Installations techniques matériel.outillage industriel	128 002	-	-
Autres installations agencements aménagements	1 190 971	-	-
Matériel de transport	15 136	-	26 289
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	800 957	-	105 867
<b>TOTAL</b>	<b>8 983 093</b>	<b>-</b>	<b>152 549</b>
Titres participations	43 158	-	-
Prêts, autres immobilisations financières	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>43 158</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 157 917</b>	<b>4 464</b>	<b>200 255</b>

	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Sorties/Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	140 935	
Immobilisation encours	-	-	33 972	
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>174 907</b>	
Terrains	-	-	-	
Constructions sur sol propre	-	-	6 633 795	
Installations générales agencements aménagements des constructions	-	-	234 625	
Installations techniques matériel.outillage industriel	-	-	128 002	
Autres installations agencements aménagements	-	-	1 190 971	
Matériel de transport	-	13 986	27 439	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	-	-	906 824	
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>13 986</b>	<b>9 121 656</b>	
Titres participations	-	-	43 158	
Prêts, autres immobilisations financières	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 158</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-</b>	<b>13 986</b>	<b>9 339 722</b>	

### Etat des Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	127 201	1 798	-	128 999
<b>TOTAL</b>	<b>127 201</b>	<b>1 798</b>	<b>-</b>	<b>128 999</b>
Construction sur sol propre	3 705 635	224 845	-	3 930 480
Installations générales agencements aménagements des constructions	88 506	19 734	-	108 240
Installations techniques matériel.outillage industriel	117 012	2 727	-	119 739
Autres installations agencements aménagements	1 166 340	4 310	-	1 170 650
Matériel de transport	15 136	4 794	13 986	5 944
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	705 290	52 760	-	758 050
<b>TOTAL</b>	<b>5 797 919</b>	<b>309 170</b>	<b>13 986</b>	<b>6 093 103</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 925 120</b>	<b>310 968</b>	<b>13 986</b>	<b>6 222 101</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 798				
<b>TOTAL</b>	<b>1 798</b>				
Construction sur sol propre	224 845				
Installations générales agencements aménagements des constructions	19 734				
Installations techniques matériel.outillage industriel	2 727				
Autres installations agencements aménagements	4 310				
Matériel de transport	4 794				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	52 760				
<b>TOTAL</b>	<b>309 170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>310 968</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**ADL Audit Conseil**  
 Commissaire aux Comptes  
 SARL au Capital de 76.000 €  
 RCS Nantes B 440 539 054  
 11, rue de la Chapelle St Martin  
 44115 HAUTE-GOULAINÉ  
 Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
 adlauditconseil@orange.fr

## 2.1 Evaluation des Amortissements

<i>Catégorie</i>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Construction (structure)	Non amortissable	-
Aménagement de terriens	Linéaire	10 ans
Construction Bâtiments neufs ou anciens	Linéaire	20 à 25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 15 ans
Véhicules automobiles	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et outillages industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

### **ADL Audit Conseil**

Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054

11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINÉ  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

**Etat des Provisions**

<i>Provisions pour risques et charges</i>	Montant débit d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	200 000	-	-	-	200 000
Chômage	284 213	246 424	284 213	-	246 424
Reclassements	34 231	-	34 231	-	-
Licencements	250 912	79 294	250 912	-	79 294
Ind.Départ Retraite	146 369	156 131	146 369	-	156 131
Ind.Alloc.Ancienneté	45 322	43 044	45 322	-	43 044
Entretien et Réparations	381 253	-	58 612	-	322 641
<b>TOTAL</b>	<b>1 342 300</b>	<b>524 892</b>	<b>819 659</b>	<b>-</b>	<b>1 047 533</b>

<i>Provisions pour dépréciation</i>	Montant débit d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Titres Participations et Actions	25 468	25 606	25 468	-	25 606
Dépréciation comptes clients	2 416	378	2 341	-	453
<b>TOTAL</b>	<b>27 885</b>	<b>25 985</b>	<b>27 810</b>	<b>-</b>	<b>26 060</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 370 184</b>	<b>550 876</b>	<b>847 468</b>	<b>-</b>	<b>1 073 593</b>
----------------------	------------------	----------------	----------------	----------	------------------

<b>dont dotations et reprises</b>					
- d'exploitations		550 498	847 468	-	
- exceptionnelles		-	-	-	
- Financières		378	-	-	

**ADL Audit Conseil**

Commissaire aux Comptes  
 SARL au Capital de 76.000 €  
 RCS Nantes B 440 539 054  
 11, rue de la Chapelle St Martin  
 44115 HAUTE-GOULAINNE  
 Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
 adlauditconseil@orange.fr

**Etat des Echéances des Créances et des Dettes**

<i>Etat des Créances</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Prêts	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-
Autres Immobilisations financières	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	453	453	-
Autres créances clients	219 928	219 928	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 377	7 377	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Autres impôts taxes assimilés	15 058	15 058	-
Divers état et autres collectivités publiques	155 876	155 876	-
Divers	109 314	109 314	-
Charges constatées d'avance	4 946	4 946	-
<b>TOTAL</b>	<b>512 952</b>	<b>512 952</b>	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>512 952</b>	<b>512 952</b>	-

<i>Etat des Dettes</i>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Avances et acompte reçus sur commande encours	2 856	2 856	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	226 333	226 333	-	-
Personnel et comptes rattachés	101	101	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Autres impôts taxes assimilés	20 450	20 450	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 476	41 476	-	-
Autres dettes	368 648	368 648	-	-
Produits constatés d'avance	25 713	25 713	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>685 576</b>	<b>685 576</b>	-	-
Emprunts remboursés en cours d'année	-	-	-	-

<p><b>ADL Audit Conseil</b></p> <p>Commissaire aux Comptes  SARL au Capital de 76.000 €  RCS Nantes B 440 539 054</p> <p>11, rue de la Chapelle St Martin  44115 HAUTE-GOULAINÉ  Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  adlauditconseil@orange.fr</p>
--

**Produits à Recevoir**

<i>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Autres créances	124 051
<b>TOTAL</b>	<b>124 051</b>

**Charges à payer**

<i>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 987
Dettes fiscales et sociales	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 991
Autres chages	16 906
<b>TOTAL</b>	<b>127 884</b>

**ADL Audit Conseil**

Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054  
11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINÉ  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

Charges et produits constatés d'avance

<i>Charges constatées d'avance</i>	Montant
Charges d'exploitation	4 946
<b>TOTAL</b>	<b>4 946</b>

<i>Produits constatés d'avance</i>	Montant
Produits d'exploitation	25 713
<b>TOTAL</b>	<b>25 713</b>

**ADL Audit Conseil**  
Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054  
11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINÉ  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

**Titres de Participation**

ENTITES	Brut	Provision au 31.12.2020	Provision 2021	Provision au 31.12.2021
SOCOVAL	3 811,23	3 811,23	-	3 811,23
SDRM	1 143,37	1 143,37	-	1 143,37
ESCOTA	152,45	152,45	-	152,45
SAMENAR	13 801,25	4 079,79	-	4 079,79
SDRM	426,86	426,85	-	426,85
SA IAD	19 787,88	14 858,85	- 261,73	14 597,12
	<b>39 123,04</b>	<b>24 472,54</b>	<b>- 261,73</b>	<b>24 210,81</b>

**Actions**

ENTITES	Brut	Provision au 31.12.2020	Provision 2021	Provision au 31.12.2021
Actions Air France	2 634,32	995,92	399,57	1 395,49
Crédit Immobilier	- 22,85	-	-	-
Actions autres :	152,45	-	-	-
Apport en compte courant (ACFCI) - CCI.FR en 2008	527,18	-	-	-
	<b>3 291,10</b>	<b>995,92</b>	<b>399,57</b>	<b>1 395,49</b>

Total **25 606,30**

**ADL Audit Conseil**  
Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054  
11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINÉ  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

Impôt Société

	Intérêts sur Placements	Montant
Année 2021		17 846
	<b>TOTAL</b>	<b>17 846</b>

**ADL Audit Conseil**  
Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054  
11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINÉ  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr

**Produits et Charges Exceptionnels**

<i>Produits</i>	<b>Montant</b>
Etat	-
Autres	34 258
Subvention d'équipement	11 187
<b>TOTAL</b>	<b>45 445</b>

<i>Charges</i>	<b>Montant</b>
Etat	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

<b>ADL Audit Conseil</b>
Commissaire aux Comptes SARL au Capital de 76.000 € RCS Nantes B 440 539 054 11, rue de la Chapelle St Martin 44115 HAUTE-GOULAINÉ Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31 adlauditconseil@orange.fr

Transferts de Charges

<i>Transferts</i>	<i>Montant</i>
Personnel	-
Client	20 562
<b>TOTAL</b>	<b>20 562</b>

<b>ADL Audit Conseil</b>
Commissaire aux Comptes SARL au Capital de 76.000 € RCS Nantes B 440 539 054
11, rue de la Chapelle St Martin 44115 HAUTE-GOULAINÉ
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31 adlauditconseil@orange.fr

### Produits Exploitations

	2021
<i>Produits</i>	Montant
TFC	1 695 110
Subventions	860 599
Contibution reçues des services	
Produits issus du chiffre d'affaires	846 762
Ventes de Marchandises	12 996
Prestations de services	833 766
Reprises Provisions	842 562
Transferts de charges	20 562
Autres Produits	335 364
<b>TOTAL</b>	<b>4 600 959</b>

#### **ADL Audit Conseil**

Commissaire aux Comptes  
SARL au Capital de 76.000 €  
RCS Nantes B 440 539 054  
11, rue de la Chapelle St Martin  
44115 HAUTE-GOULAINÉ  
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31  
adlauditconseil@orange.fr